

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 26/09/2019

Reçu en préfecture le 26/09/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190920-D_20190920_02-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 10 septembre 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre, à vingt heures trente-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, , Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, M. Bruno LESAIGE, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Bernard DAUGAN à Joël LORAND et Hervé DREUSLIN à Sonia HUBY.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PIERRARD.

2019-09-20/02 – DESTINATION BROCÉLIANDE : MODIFICATION STATUTAIRE

VU le Schéma régional du tourisme, la mise en place des Destinations touristiques depuis 2012 et la dynamique impulsée en 2018 visant à passer d'une compétence partagée à une stratégie coordonnée pour le développement du tourisme breton,

VU les orientations du Conseil de Destination Brocéliande,

VU les délibérations des 5 Communautés de communes de la Destination approuvant la stratégie de développement intégrée à l'échelle de ce territoire de projet ;

VU la délibération 2019/018/YvP en date du 12 février 2019 approuvant le projet de statuts du syndicat Destination Brocéliande,

VU la délibération 2019/104/YvP en date du 16 juillet 2019 approuvant les modifications statutaires du syndicat mixte Destination Brocéliande,

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a précédemment adhéré au syndicat mixte fermé Destination Brocéliande et approuvé un premier projet de statuts.

Les Commissions départementales de la coopération intercommunales des préfectures d'Ille et Vilaine et du Morbihan auront lieu en septembre, notamment pour statuer sur la création du syndicat. Quelques éléments des statuts ont été modifiés et ont été présentés en conseil communautaire. Les modifications statutaires sont les suivantes :

- Sièges fixés au 1 place du roi Saint-Judicaël 35380 Paimpont,
- Correction des références au CGCT pour les modalités d'admission, de retrait et d'exclusion,
- Suppression de l'alinéa « Les décisions sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable aux modifications statutaires du syndicat mixte Destination Brocéliande.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

